

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION EN AFRIQUE RAPPORT

AFRIQUE DU SUD



LONDA

Rapport 2022 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Publié par Paradigm Initiative
374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org

Publié en avril 2023

Rapport produit par Paradigm Initiative
Conception et mise en page par Kenneth Oyeniyi

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme à condition que les éditeurs en soient dûment crédités et que le travail soit présenté sans aucune distorsion.

Copyright © 2023 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

ISBN: ISBN: 978-978-797-8980-8

Afrique du Sud



► Résumé exécutif

En 2022, l'Afrique du Sud a défendu une législation et une politique visant à faire progresser les droits numériques et l'utilisation des technologies. Cependant, la mise en œuvre des objectifs politiques a pris du retard et les cibles n'ont souvent pas été atteintes. Les retards persistants dans la mise en œuvre des plans et stratégies en matière de TIC excluent les populations mal desservies de l'accès à l'information et de l'exercice d'autres droits fondamentaux dans les espaces numériques. Dans l'ensemble, le système judiciaire s'est attaqué à la question des discours de haine perpétrés en ligne et a fait des constatations intéressantes, bien que divergentes, sur les préjudices en ligne. Ce rapport national vise à donner un aperçu des avancées ainsi que de certains des défis et des tensions dans le paysage des droits numériques en Afrique du Sud.



Introduction

L'Afrique du Sud est une démocratie constitutionnelle dotée d'un cadre avancé en matière de droits de l'homme depuis ses premières élections démocratiques en 1994, qui ont constitué la première étape vers la fin de décennies de ségrégation raciale (bien que le pays soit toujours aux prises avec la discrimination raciale). Le cadre progressiste du pays en matière de droits de l'homme est attesté par le classement de l'Afrique du Sud à 79 sur 100 pour ses droits politiques et ses libertés civiles dans le rapport 2022 Freedom in the World.¹ En 2022, l'Afrique du Sud a enregistré un taux de pénétration de l'internet de 68,2% et comptait 41,19 millions d'internautes.² Malgré son cadre avancé en matière de droits de l'homme, l'Afrique du Sud n'est pas exempte de tensions sociales et politiques qui contribuent aux préjudices en ligne tels que les discours de haine et la cyberintimidation. En 2022, il a été signalé que les hashtags anti-migrants et xénophobes sur Twitter #OperationDudula («dudula» se traduit approximativement par «repousser» dans les langues isiZulu et isiXhosa) ont reçu 15 697 mentions entre le 1er juillet 2022 et le 15 juillet 2022 et le tag **#PutSouthAfricansFirst** a reçu 13 257 mentions au cours de la même période.³ Les posts et hashtags xénophobes en ligne se matérialisent également dans la mobilisation physique contre les étrangers en Afrique du Sud.⁴

L'Afrique du Sud a mis en place une législation sur la protection des données sous la forme de la loi 4 de 2013 sur la protection des informations personnelles (POPIA), qui établit le régulateur de l'information en tant qu'autorité réglementaire responsable de son application, notamment de la protection des personnes concernées et de la responsabilité des responsables du traitement des données non autorisées.⁵ La Constitution prévoit le droit d'accès à l'information, qui est concrétisé par la loi 2 de 2000 sur la promotion de l'accès à l'information (PAIA).⁶ Parmi les autres textes législatifs clés relatifs à l'accès à l'information et à son traitement, citons la loi 25 de 2002 sur les communications et les transactions électroniques (ECT) - qui vise à garantir l'accès universel aux communications et aux transactions électroniques ainsi qu'à réglementer et à faciliter les communications électroniques,⁷ - ainsi que la loi 70 de 2002 sur la réglementation de l'interception des communications et la fourniture d'informations liées aux communications (RICA) et la loi de 2019 portant modification de la loi sur les films et les publications. En gros, en 2022, l'Afrique du Sud a été proactive dans l'adoption de la législation pour permettre et protéger les droits numériques, mais l'application pratique et la mise en œuvre entravent les progrès.

¹ Freedom House «Freedom in the World» (2022) <https://freedomhouse.org/country/south-africa/freedom-world/2022> (consulté le 7 décembre 2022).

² Data Reportal «Digital 2022: South Africa» (2022) <https://datareportal.com/reports/digital-2022-south-africa?rq=south%20africa> (consulté le 8 décembre 2022)

³ The Centre for Analytics and Behavioural Change «Periodic report: Conversations sur les médias sociaux à propos des ressortissants étrangers en Afrique du Sud» (2022) https://cab.org.za/wp-content/uploads/2022/08/Periodic-report-2_ForeignNationals_02.08.22.docx.pdf (consulté le 13 décembre 2022).

⁴ Id.

Analyse par Pays

ACCÈS À L'INTERNET ET PERTURBATIONS

L'accès à l'internet est de plus en plus reconnu comme ayant une incidence sur la réalisation du droit à la liberté d'expression, de l'accès à l'information et du droit de vote, qui bénéficient tous d'une protection constitutionnelle.⁸ L'internet favorise la réalisation de ces droits fondamentaux à une époque où la plupart des gens sont présents en ligne et utilisent l'internet pour défendre leurs droits et demander des comptes aux organismes publics. L'Afrique du Sud n'a pas connu de coupure d'Internet par le gouvernement, une tendance qui s'est poursuivie en 2022, bien que des incidents de limitation, de blocage et de filtrage se soient produits par le passé.⁹

L'Afrique du Sud présente des niveaux élevés d'inégalité en matière d'accès à l'internet, en grande partie en raison du coût atypique des données mobiles. L'Afrique du Sud se classe 135e sur 233 pays pour le coût des données.¹⁰ Avec un prix moyen de 2,04 dollars pour 1 Go de données, le coût des données en Afrique du Sud est attribué à une infrastructure inadéquate pour permettre la 4G et la 5G, couplée à une forte dépendance à la disponibilité du haut débit.¹¹ L'Independent Communications Authority of Afrique du Sud (ICASA) a publié son rapport semestriel sur les tarifs pour la période allant de janvier 2022 à juin 2022, dans lequel les coûts des données par les différents opérateurs mobiles sont décrits. Sur les quatre principaux opérateurs de réseaux mobiles en Afrique du Sud - MTN, Cell C, Telkom Mobile et Vodacom - les prix des données de trois opérateurs sont restés inchangés par rapport à 2021. L'exception est Cell C qui a réduit ses coûts de données mobiles de 25% en 2022.¹²

La fracture numérique est toujours présente en

Afrique du Sud et tend à entraver l'accès à des groupes démographiques spécifiques tels que les femmes et les enfants, les communautés rurales et les personnes handicapées (PWD).¹³ L'aggravation de la crise de l'électricité en Afrique du Sud exacerbe



cette fracture. En 2022, le pays a connu les niveaux les plus intenses de délestage,¹⁴ un terme local familier pour désigner les coupures de courant. En décembre 2022, le pays a connu plus de 200 jours de coupures de courant.¹⁵ Les effets de cette situation sont particulièrement marqués du point de vue de l'éducation, le pays souhaitant s'orienter vers un apprentissage assisté par la technologie. Statistics South Africa a réalisé une enquête qui révèle que seuls 22 % des ménages possèdent un

⁵ Protection of Personal Information Act 4 of 2000 (POPI) <https://popia.co.za/>.

⁶ Promotion of Access to Information Act 2 of 2000 (PAIA) https://www.saps.gov.za/resource_centre/acts/downloads/promotion_of_access_act2_2000.pdf.

⁷ Loi 25 de 2002 sur les communications et les transactions électroniques https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/a25-02.pdf.

⁸ Constitution de l'Afrique du Sud, 1996 (la Constitution)

⁹ Reuters « Instagram looking into issues after user complaints » (2022) <https://www.timeslive.co.za/news/sci-tech/2022-10-31-instagram-looking-into-issues-after-user-complaints/> (consulté le 7 décembre 2022); News 24 « Signal jamming in Parliament ruled unlawful » (2016) <https://businessstech.co.za/news/Gouvernement/138483/signal-jamming-in-Parlement-ruled-unlawful/> (consulté le 15 décembre 2022).

¹⁰ Cable.co.uk « Worldwide mobile data pricing 2022 » (2022) <https://www.cable.co.uk/mobiles/worldwide-data-pricing/#regions> (consulté le 14 décembre 2022).

¹¹ ICASA « Retail tariffs report quarter 2 2022/23 (Jan-June) » (2022) <https://www.icasa.org.za/tenders/retail-tariffs-report-quarter-2-2022-23> (consulté le 13 décembre 2022).ci-dessus n 10.

ordinateur ou un portable.¹⁶ Dans le secteur de la santé, des appels ont été lancés aux opérateurs de réseaux mobiles et au gouvernement pour qu'ils fournissent des «paquets de données WhatsApp gratuits» afin de permettre aux communautés mal desservies d'accéder aux applications numériques de santé.¹⁷

Néanmoins, certains développements positifs incluent la conclusion de la vente aux enchères du spectre en mars 2022, qui a permis de récolter 14,4 milliards de rands pour contribuer à la réduction des coûts de communication du gouvernement national. Les soumissionnaires pour la vente aux enchères du spectre comprennent Cell C, Liquid Intelligent Technologies, MTN, Rain Networks, Telkom et Vodacom, qui se disputaient tous les bandes de 700 MHz, 800 MHz, 2600 MHz et 3500 MHz.¹⁸ Dans un avis publié en novembre 2022, l'ICASA a également présenté le projet de plan d'attribution du spectre des fréquences radioélectriques.¹⁹ Il s'agit de la prochaine étape vers l'achèvement du processus de libération de l'espace à large bande, qui dure depuis une décennie, afin de permettre l'accès à Internet et d'améliorer la connectivité. La libération du spectre pour permettre un accès à l'internet plus rapide et plus abordable aurait des conséquences considérables pour la connectivité.

À la suite de la mise aux enchères du spectre, l'ICASA exige que les gagnants fournissent du contenu mobile détaxé pour le bénéfice du public, les sites Web détaxés permettront aux opérateurs de téléphonie mobile de télécharger gratuitement des ressources éducatives et des sites Web utiles.²⁰ En juin 2022, la Cour constitutionnelle a rendu son jugement dans l'affaire e.TV contre le ministre de la communication et des technologies numériques,

qui concernait la transition prévue de la diffusion de la télévision analogique à la télévision numérique.²¹ La Cour constitutionnelle a jugé que la date d'abandon de l'analogique fixée précédemment au 31 mars 2022 était inconstitutionnelle et invalide. Cette décision a nécessité la mise en balance de plusieurs facteurs. D'une part, la migration de l'analogique vers le numérique libérera le spectre des fréquences radioélectriques, qui pourra être utilisé par les opérateurs de réseaux mobiles pour améliorer l'accès et la connectivité à Internet. D'autre part, l'arrêt de la diffusion aura un impact sur les Sud-Africains qui dépendent principalement de la télévision analogique en clair pour recevoir des informations et se divertir. Les organisations de la société civile sud-africaine ont lancé une campagne sous l'hashtag #SaveFreeTV²² pour demander au gouvernement de dialoguer avec toutes les parties afin de trouver une solution raisonnable qui tienne compte des différentes perspectives et réalités vécues.

● **Liberté d'expression et libertés des médias**

En Afrique du Sud, la liberté d'expression est protégée par la section 16(1) de la Constitution. Elle confère à chacun le droit à la liberté d'expression, y compris la liberté de la presse, la liberté de création artistique, la liberté de partager des informations et la liberté académique. Ce droit ne s'étend toutefois pas aux discours qui incitent à la violence, aux discours de haine et à la propagande en faveur de la guerre.²³ Le droit à la liberté d'expression a été salué par la Cour constitutionnelle comme étant «de la plus haute importance dans le type de société ouverte et démocratique que la Constitution a fixé comme norme à laquelle nous aspirons».²⁴ En 2022, l'Afrique du Sud a obtenu un score de 75,56

¹² Id.

¹³ Centre for Human Rights, «Digital Rights Landscape in Southern Africa» (2022) <https://www.chr.up.ac.za/expression-information-and-digital-rights-unit-resources> (consulté le 18 janvier 2022).

¹⁴ Communiqué de presse du Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) (2022) <https://www.csir.co.za/csir-releases-statistics-on-power-generation-south-africa-first-half-2022-and-loadshedding-data#:~:text=Cette%20année%20est%20la%20plus,loadshedding%20que%20la%20entière%2020> (consulté le 18 janvier 2022).

¹⁵ TechCentral, «South Africa passes 200 days of load shedding in 2022» (2022) (consulté le 18 janvier 2022).

¹⁶ N Ngqambela, «South Africa must bridge the digital divide to best benefit from 4IR» (2022) <https://mg.co.za/opinion/2022-11-10-south-africa-must-bridge-digital-divide-to-best-benefit-from-4ir/> (consulté le 18 janvier 2023).

¹⁷ H. Adams, «Bridging the SA digital healthcare divide - no person left behind» (2022) <https://www.itweb.co.za/content/KBpdg7pmWaPMLew>

¹⁸ ICASA «ICASA conclut une vente aux enchères de spectre réussie et collecte plus de 14,4 milliards de rands» (2022) <https://www.icasa.org.za/news/2022/icasa-concludes-successful-spectrum-auction-and-collects-more-than-r14-4-billion-proceeds> (consulté le 13 décembre 2022).

¹⁹ ICASA «Erratum the draft radio frequency assignment plan for frequency band 1518 to 1525 MHz» (2022) <https://www.icasa.org.za/legislation-and-regulations/erratum-the-draft-radio-frequency-assignment-plan-for-frequency-band-1518-to-1525-mhz> (consulté le 7 décembre 2022).

²⁰ T Kahn «Zero-rated online content for public benefit bodies hailed as breakthrough» (2022) <https://www.businesslive.co.za/bd/national/education/2022-03-30-zero-rated-online-content-for-public-benefit-bodies-hailed-as-breakthrough/> (consulté le 14 décembre 2022).

²¹ e.TV (PTY) Limited et autres contre Minister of Communication and Digital Technologies et autres (89/22 ; CCT 92/22) [2022] ZACC 22 ; 2022 (9) BCLR 1055 (CC) <https://collections.concourt.org.za/bitstream/id/61394/CCT%2089-22%20and%20CCT%209222%20etv%20and%20Others%20v%20Minister%20of%20Communications%20and%20Others.pdf> (Consulte le 7 décembre 2022).

²² Voir le site #SaveFreeTV: <https://savefreetv.org.za/>

% sur l'indice de liberté des médias, ce qui la place au 35e rang sur 180 pays, aucun journaliste n'ayant été tué ou arrêté au cours de l'année considérée.²⁵ Le classement de 2022 est supérieur de trois places à celui de 2021 et peut être attribué au fait que les tribunaux sud-africains considèrent les limitations déraisonnables de la liberté des médias avec circonspection. Malgré ces classements et les efforts du système judiciaire, les journalistes sud-africains continuent d'être attaqués publiquement par les dirigeants politiques.²⁶

Un exemple notable en est la poursuite privée de l'ancien président Jacob Zuma contre la journaliste juridique Karyn Maughan (avec le procureur de l'État Billy Downer). Les poursuites privées de Zuma contre Maughan ont été engagées en octobre 2022 et ont été décrites comme un abus de procédure et une «intimidation flagrante» d'un journaliste.²⁷ L'ancien président accuse essentiellement Maughan d'avoir divulgué son dossier médical. Un exemple de la cyberintimidation et du harcèlement dont les journalistes peuvent être victimes est celui d'avril 2022, qui a vu une journaliste de divertissement, Julia Madibogo, être victime d'abus en ligne.²⁸ Julia Madibogo a porté plainte pour cet abus, qui aurait été perpétré par les fans d'un influenceur sur les médias sociaux.

L'Afrique du Sud reste un pays polarisé par les séquelles de son passé et est en proie à des sentiments xénophobes et à la prolifération du racisme en ligne et hors ligne. En novembre 2022, une femme blanche a été arrêtée pour une note vocale WhatsApp qui appelait à tuer les hommes noirs et à empêcher les femmes noires de se reproduire.²⁹ En ce qui concerne les discours xénophobes, une vidéo qui a fait les gros titres dans

le pays montrait le MEC de la santé dans la province de Limpopo, le Dr Phophi Ramathuba, accusant un patient de nationalité étrangère (zimbabwéen) dans un lit d'hôpital de mettre à mal le système de santé.³⁰ En février 2022, la Cour suprême d'appel (SCA) a rendu un jugement dans une affaire concernant des tweets sur le colonialisme³¹ qui ont été faits en 2017 par Helen Zille alors qu'elle était le Premier ministre de la province du Cap occidental.³² Suite à ces tweets, plusieurs plaintes ont été déposées contre Zille auprès du Protecteur public qui a estimé que les tweets étaient irrationnels et insensibles, violant ainsi le droit constitutionnel de la liberté d'expression.³³ Dans son examen des conclusions du Protecteur public, le SCA a annulé la décision du Protecteur public en la qualifiant d'irrationnelle pour ne pas avoir lu les tweets dans leur contexte et pour avoir limité de manière injustifiée la liberté d'expression de Zille. Le SCA a été chargé de se concentrer sur la question de savoir si Zille a enfreint des sections spécifiques du Code d'éthique de l'exécutif lorsqu'elle a publié les tweets incriminés. Malgré l'étroitesse de la question qui lui était posée, la Cour a reconnu la gravité des mots et exprimé que le colonialisme est largement considéré comme odieux.³⁴ Cette reconnaissance est importante compte tenu du passé traumatisant de l'Afrique du Sud et de sa dynamique raciale actuelle.

Avant la décision du SCA, la Cour constitutionnelle, dans l'affaire Qwelane contre la Commission sud-africaine des droits de l'homme, a rendu une ordonnance ordonnant au Parlement de remédier aux défauts de la loi sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination injuste (PEPUDA).³⁵ La PEPUDA autorise les poursuites pénales pour les discours de haine.

²³ Section 16(2)(a) à (c) de la Constitution.

²⁴ S v Mamabolo (CCT 44/00) [2001] ZACC 17 ; 2001 (3) SA 409 (CC) ; 2001 (5) BCLR 449 (CC) <http://www.saflii.org/za/cases/ZACC/2001/17.html> (consulté le 14 décembre 2022).

²⁵ Reporters sans frontières «Afrique du Sud» (2022) <https://rsf.org/en/country/south-africa> (consulté le 14 décembre 2022)

²⁶ F Patel «Niehaus appelle Karyn Maughan un «chien» qui doit être «botté» dans une divagation sur Twitter» (2022) <https://www.citizen.co.za/news/south-africa/niehaus-karyn-maughan-dog-twitter/> (consulté le 14 décembre 2022).

²⁷ Id.

²⁸ SANEF, «SANEF condamne la cyberintimidation du journaliste de City Press», (2022) <https://sanef.org.za/sanef-condemns-cyberbullying-of-city-press-jo>

²⁹ C Bhengu « SAHRC to investigate voice note by woman who wants black people 'banned', not pit bulls » (2022) <https://www.news24.com/news24/southafrica/news/sahrc-to-investigate-voice-note-by-woman-who-wants-black-people-banned-not-pit-bulls-20221125> (consulté le 7 décembre 2022).

³⁰ N McCain «You are killing my health system : Limpopo MEC under fire over comments on Zimbabweans» (2022) <https://www.news24.com/news24/southafrica/news/watch-limpopo-health-mec-under-fire-over-comments-blaming-zimbabweans-for-huge-strain-on-hospitals-20220824> (consulté le 14 décembre 2022).

³¹ Les tweets indiquaient que l'héritage du colonialisme n'était pas seulement négatif - Zille a exprimé que le colonialisme a contribué à l'établissement d'un système judiciaire indépendant, d'infrastructures de transport et d'eau courante.

³² Premier ministre, Western Cape v Public Protector and Another (771/2020) [2022] ZASCA 16 ; [2022] 2 All SA 95 (SCA) ; 2022 (3) SA 121 (SCA) <http://www.saflii.org.za/za/cases/ZASCA/2022/16.html> (consulté le 14 décembre 2022). Zille était également le chef du parti politique d'opposition, l'Alliance démocratique,

³³ Id.

³⁴ Voir ci-dessus, n. 32, paragraphes 1 et 2.

³⁵ (686/2018) [2019] ZASCA 167 ; [2020] 1 All SA 325 (SCA) ; 2020 (2) SA 124 (SCA) ; 2020 (3) BCLR 334 (SCA) <https://collections.concourt.org.za/bitstream/handle/20.500.12144/36639/Revised%20Judgment%20%2024%20August%202021%20CCT%201320%20Qwelane%20v%20SAHRC%20and%20Another.pdf?sequence=60&isAllowed=y> (consulté le 14 décembre 2022).

Parallèlement à ce processus de réforme législative, le Parlement est toujours saisi du projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes et discours haineux.³⁶ Ce projet de loi fournit un cadre complet pour poursuivre les personnes reconnues coupables de discours haineux. Il est important de noter qu'il reconnaît également les discours de haine perpétrés par des moyens électroniques.³⁷ Les critiques à l'encontre du projet de loi portent sur sa définition large du discours de haine - y compris si la personne concernée croit raisonnablement qu'une déclaration lui a causé un certain degré de préjudice - qui peut potentiellement décourager la liberté d'expression sur des sujets d'intérêt national et public.³⁸ Le projet de loi couvre un large éventail de motifs de discrimination qui, à son tour, offre une protection à un large groupe d'individus dans un document consolidé.

L'intolérance expresse des tribunaux à l'égard des crimes haineux s'est encore exprimée dans l'arrêt *South African Human Rights Commission v Masuku et un autre* de février 2022, qui a conclu que les propos antisémites tenus par M. Masuku étaient nuisibles, incitaient au mal, propageaient la haine et constituaient un discours de haine.³⁹ La Cour a ordonné à M. Masuku de présenter ses excuses à la communauté juive dans les 30 jours suivant l'ordonnance. L'affaire de la *Commission sud-africaine des droits de l'homme (SAHRC) contre Matumba*, traitée par la Cour de l'égalité, portait sur des questions relatives à l'expression en ligne.⁴⁰ L'affaire concernait un contenu assimilable à du harcèlement qui avait été mis en ligne par le biais d'un compte de médias sociaux prétendument faux, prétendument géré par M. Matumba. La Cour

de l'égalité a rejeté la demande principalement pour des raisons procédurales et des préoccupations concernant les témoignages, et a finalement conclu que le compte Twitter ne pouvait pas être lié à M. Matumba.⁴¹ Bien que la Cour de l'égalité n'ait pas entièrement abordé la question de savoir si le contenu équivalait à du harcèlement, l'affaire soulève des questions intéressantes sur l'anonymat en ligne.

Pour les affaires futures, il y a peut-être matière à réflexion. Bien que la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP),⁴² l'instrument régional applicable, défende le droit à l'anonymat en ligne et à l'utilisation de pseudonymes, un équilibre est toujours nécessaire lorsqu'il s'agit de préjudices en ligne. L'anonymat et les pseudonymes ne doivent pas être utilisés pour perpétuer les discours de haine. La Cour constitutionnelle a également entendu une demande importante concernant la liberté d'expression, impliquant une société minière qui a poursuivi des militants écologistes pour diffamation, demandant une réparation de 14 millions de rands.⁴³ Les militants écologistes ont demandé à la Cour de développer la loi commune pour reconnaître la défense de *Strategic Litigation Against Public Participation (SLAPP)*.⁴⁴ Le SLAPP est un litige qui vise à frustrer et à saper la participation et la dissidence du public en piégeant les activistes dans des litiges perpétuels et coûteux. Il est reconnu comme un mécanisme visant à porter atteinte à la liberté d'expression et à décourager la participation du public. Le 14 novembre 2022, dans un jugement historique, la Cour constitutionnelle a estimé que la reconnaissance de la défense SLAPP ne nécessitait pas le développement de notre loi

³⁶ Projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes et discours haineux (2018) https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201804/b9-2018preventioncombatingofhatecrimeshatespeecha.pdf (consulté le 14 décembre 2022).

³⁷ Id à l'article 4(2).

³⁸ P de Vos «Hate speech Bill could be used to silence free speech» (2019) <https://www.dailymaverick.co.za/opinionista/2019-02-26-hate-speech-bill-could-be-used-to-silence-free-speech/> (consulté le 8 décembre 2022).

³⁹ South African Human Rights Commission obo South African Jewish Board of Deputies v Masuku and another (CCT 14/19) [2022] ZACC 5 ; 2022 (4) SA 1 (CC) ; 2022 (7) BCLR 850 (CC) <https://www.saflii.org/za/cases/ZACC/2022/5.html> (consulté le 14 décembre 2022).

⁴⁰ Commission sud-africaine des droits de l'homme (SAHRC) c. Matumba 1/2020 2022 (pas de lien vers la transcription).

⁴¹ Id

⁴² (CADHP) Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (2020) https://www.achpr.org/public/Document/file/English/Declaration%20of%20Principles%20on%20Freedom%20of%20Expression_ENG_2019.pdf (consulté le 14 décembre 2022).

⁴³ Mineral Sands Resources (Pty) Limited and another v Christine Reddell and others (CCT 66/21) [2022] ZACC 37 [https://collections.concourt.org.za/bitstream/id/62058/\[Revised%20Judgment\]%20CCT%2066%21%20Mineral%20Sands%20Resources%20\(Pty\)%20Ltd%20and%20Others%20v%20Reddell%20and%20Others%20\(PDF\).pdf](https://collections.concourt.org.za/bitstream/id/62058/[Revised%20Judgment]%20CCT%2066%21%20Mineral%20Sands%20Resources%20(Pty)%20Ltd%20and%20Others%20v%20Reddell%20and%20Others%20(PDF).pdf) (consulté le 8 décembre 2022).

⁴⁴ Id

⁴⁵ Voir ci-dessus, n. 43.

⁴⁶ La Commission de la concurrence est établie en vertu de la loi 89 de 1998 sur la concurrence. Son mandat est de réguler la concurrence entre les différentes entités, entre autres par des moyens d'investigation, et en assurant la transparence du marché.

⁴⁷ Competition Commission of South Africa «Online Intermediation Platform Market Inquiry: Provisional Summary Report» (2022) <https://www.compcom.co.za/wp-content/uploads/2022/07/OIPMI-Provisional-SummaryReport.pdf> (consulté le 15 décembre 2022).

⁴⁸ Id.

⁴⁹ SANEF, «La durabilité du journalisme et la concurrence dans l'économie numérique» (2022) <https://sanef.org.za/download/the-sustainability-of-journalism-and-competition-in-the-digital-economy/#> (consulté le 18 janvier 2023).

commune car elle était déjà prise en compte dans la doctrine de l'abus de procédure.⁴⁵

En juillet 2022, la *Compétition Commission of South Africa*⁴⁶ a publié un rapport provisoire concernant l'enquête sur le marché des plateformes d'intermédiation en ligne (OIPMI).⁴⁷ L'OIPMI a enquêté sur la concurrence dans l'économie numérique. Certaines de ses conclusions visaient des acteurs dominants tels que Google pour avoir refusé d'inclure la liberté des médias dans la sphère numérique dans son mandat.⁴⁸ Le *South African National Editors Forum (SANEF)*, un acteur clé dans ces discussions, a publié un document de position axé sur l'interaction entre l'industrie de la publicité numérique et la liberté et la durabilité du journalisme.⁴⁹

Le document du SANEF recommande l'inclusion et la transparence dans les conditions de paiement de la publicité et les négociations collectives qui ne sapent pas les plateformes en ligne et protègent l'industrie des médias.⁵⁰

En ce qui concerne la sécurité en ligne, la loi 14 de 2021 portant modification de la loi sur la violence domestique a été promulguée début 2022.⁵¹ Cette loi constitue une avancée notable dans la lutte contre la violence sexiste en Afrique du Sud. Elle reconnaît la contribution des plateformes en ligne à l'exposition de leurs utilisateurs au harcèlement et aux abus sexuels en ligne, par le biais de contenus numériques audio, textuels, vidéo, d'images ou de contenus simulés ou manipulés, et permet aux victimes et aux survivants de préjudices en ligne d'obtenir une protection juridique contre ces comportements.⁵² Elle adopte en outre une approche intersectionnelle reposant sur un langage non sexiste pour étendre les protections au-delà des identités de genre binaires. Un défi constitutionnel a été lancé vers la fin de l'année 2022, qui vise à modifier la loi afin de refléter un test objectif pour le contenu en termes d'infractions sexuelles.⁵³ Le défi comprend des références à diverses infractions sexuelles, y compris la divulgation préjudiciable de contenu sexuellement explicite par des moyens électroniques.⁵⁴ Le litige n'en est qu'à ses débuts,

et si la contestation est couronnée de succès, cela pourrait avoir un impact sur les affaires relatives au partage non consensuel de contenu sexuel en exigeant un seuil objectif pour le consentement.⁵⁵

Vie privée et surveillance

En 2022, le régulateur de l'information a félicité le ministère de l'Éducation de base pour avoir délivré à 900 000 élèves de dernière année du secondaire des formulaires de consentement conformes à la loi POPIA pour le traitement de leurs informations personnelles et de leurs résultats d'examen.⁵⁶

Les pouvoirs d'exécution du régulateur de l'information ont été exercés une fois de plus en août 2022, lorsque le régulateur de l'information a engagé une procédure judiciaire contre le service de police sud-africain (SAPS) pour avoir rendu publiques les informations personnelles de victimes/survivantes de violences sexuelles.⁵⁷ Dans cette affaire, les victimes/survivantes filmaient une vidéo avec une équipe de production lorsqu'elles ont été attaquées par un groupe d'environ 20 hommes armés dans la région de Krugersdorp.⁵⁸ Cet incident a été couvert par les médias et les noms, âges et adresses des victimes/survivantes, ainsi que des détails relatifs à l'agression, ont été divulgués par des responsables de la SAPS. On ignore quels progrès ont été réalisés dans cette affaire.

Du point de vue de la surveillance, il n'y a pas eu beaucoup de développements notables en 2022. En janvier 2023, le ministre de la Santé a confirmé que, bien que les restrictions du COVID-19 aient toutes été levées, la surveillance génomique s'est poursuivie dans le cadre du Network for Genomic Surveillance of South Africa.⁵⁹

Les considérations relatives à la sécurité en ligne, en particulier lorsqu'elle concerne les enfants, sont importantes. En avril 2022, MTN, un opérateur de réseau mobile, a lancé le portail Child Safety Online Africa.⁶⁰ Ce portail est un mécanisme de signalement visant à lutter contre la diffusion de matériel abusif et d'exploitation d'enfants en ligne.

⁵⁰ Id.

⁵¹ Loi sur la violence domestique 14 de 2021 <https://www.justice.gov.za/legislation/acts/2021-014.pdf> (consulté le 14 décembre 2022).

⁵² T Power, « La loi DVA : un pas de plus vers la sécurité en ligne » (2022) ALT Advisory (<https://altadvisory.africa/2022/02/22/the-dva-act-one-step-closer-to-online-sécurité/>) (consulté le 19 janvier 2023).

⁵³ *Embrace Project & Another v Minister of Justice and Correctional Services & Others* (48656/22) (<https://powersingh.africa/2022/12/01/the-embrace-project-npc-and-another-v-minister-of-justice-and-correctional-services-and-others/>) (consulté le 19 janvier 2023).

⁵⁴ Section 11A of the Criminal Law (Sexual Offences and Related Matters) Act 32 of 2007 (<https://www.gov.za/documents/criminal-law-sexual-offences-and-related-matters-amendment-act>) (consulté le 19 janvier 2023).

⁵⁵ Id à l'article 5(2)(a).

⁵⁶ Régulateur de l'information «Le régulateur félicite le Département de l'éducation de base pour sa conformité avec POPIA et l'obtention du consentement des inscrits» (2022) https://inforegulator.org.za/wp-content/uploads/2022/11/MEDIA%20STATEMENT%20THE%20REGULATOR%20COMMENDS%20THE%20DEPARTMENT%20OF%20BASIC%20EDUCATION%20FOR%20COMPLIANCE%20WITH%20POPIA%20AND%20OBTAINING%20CONSENT_.pdf (consulté le 14 décembre 2022).

Toujours au sujet de l'exploitation des enfants en ligne, en novembre 2022, un rapport publié par le projet Disrupting Harms a indiqué que la prévalence de ce type de préjudice avait augmenté en Afrique du Sud (ainsi que dans quelques autres États africains).⁶¹ La loi sur la cybercriminalité devrait également permettre de réduire les préjudices en ligne. Cette loi couvre des infractions telles que l'interception illégale de données, la cyber fraude, la cyber extorsion et la distribution non consensuelle d'images intimes.

En ce qui concerne la cybersécurité, le 9 novembre 2022, un avis a été publié dans la Gazette du gouvernement par un membre du Parlement proposant la création du Bureau du cyber commissaire en tant qu'institution du chapitre 9, aux côtés du Protecteur public et d'autres institutions du chapitre 9.⁶² Le Bureau du cyber commissaire conseillerait le secteur public en matière de cybersécurité, soutiendrait l'établissement de normes de base pour la cybersécurité et protégerait les droits fondamentaux susceptibles d'être violés par la cybercriminalité. Au moment de la rédaction du présent rapport, en janvier 2023, aucune avancée n'avait été enregistrée à ce sujet. L'Afrique du Sud doit encore ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo).⁶³ La Convention de Malabo oblige les États parties à adopter une législation qui criminalise certaines formes de contenu en ligne, notamment les propos insultants fondés sur des caractéristiques protégées, l'exploitation sexuelle des enfants et les contenus discriminatoires.⁶⁴

GOVERNANCE DES DONNÉES

Cadre politique

L'Afrique du Sud dispose d'un cadre juridique relativement bien établi en matière de protection des données, puisqu'elle a adopté la loi POPIA. Au cœur de la loi POPIA se trouvent huit conditions pour le traitement légal des données. Pour favoriser la compréhension de la loi POPIA, le régulateur de l'information publie régulièrement des notes

d'orientation sur divers aspects de la loi. Par exemple, des notes d'orientation sur le traitement des informations personnelles des enfants et des informations personnelles spéciales sont accessibles sur le site Web du régulateur. Bien qu'il



existe des textes législatifs distincts qui traitent de domaines spécifiques de la protection des données - par exemple, la loi POPIA est la loi sud-africaine sur la protection des données et la loi 19 de 2020 sur les cybercrimes définit les cybercrimes - il n'existe pas de stratégie ou de politique coordonnée de gouvernance des données. Une telle stratégie ou politique devrait idéalement prendre en compte les personnes, les processus et l'utilisation de la technologie en ce qui concerne les données.⁶⁵

Si l'Afrique du Sud devait formuler une politique de gouvernance des données, l'intersection entre le ministère des Communications et des Technologies numériques et les organismes de réglementation

⁵⁷ Information Regulator «Information Regulator issues a summons against South African Police Service» (2022) https://inforegulator.org.za/wp-content/uploads/2020/07/MEDIA-STATEMENT_-_REGULATOR-ISSUES-A-SUMMONS-AGAINST-SOUTH-AFRICAN-POLICE-SERVICE-.pdf (consulté le 14 décembre 2022).

⁵⁸ Michalsons, «Information Regulator versus SAPS. The scalding tea» <https://www.michalsons.com/blog/information-regulator-versus-saps-t-he-scalding-tea/59455> (consulté le 18 janvier 2022).

⁵⁹ Déclaration aux médias, «Minister Joe Phaahla on recent COVID-19 developments» (2023) <https://www.gov.za/speeches/minister-health-dr-joe-phaahla-10-jan-2023-0000> (consulté le 18 janvier 2023).

⁶⁰ N Morafo, «Child Safety Online Africa Portal launched» (2022) <https://mg.co.za/opinion/2022-04-11-child-safety-online-africa-portal-launched/> (consulté le 18 janvier 2023).

⁶¹ Disrupting Harm «Disrupting Harm in South Africa : Evidence on online child sexual exploitation and abuse» <https://www.end-violence.org/sites/default/files/2022-11/2028%20DH%20SOUTH%20AFRICA%20REPORT%20%281%29.pdf> (2022) (consulté le 18 janvier 2023).

tels que l'ICASA et l'Information Régulatoire devrait être claire.

● Identités numériques

Le projet de politique officielle de gestion de l'identité a été publié en 2020 afin de garantir que la gestion de l'identité en Afrique du Sud s'aligne sur les avancées technologiques modernes.⁶⁶ Selon la stratégie de mise en œuvre de la politique, la politique et le cadre juridique du registre de la population et du système national d'identité (NIS) devaient être en place d'ici mars 2022, mais aucun rapport ne permet de savoir si le NIS a déjà été mis en œuvre.⁶⁷ Par ailleurs, en septembre 2022, le ministère de l'Intérieur a annoncé son intention de numériser plus de 350 millions de documents papier datant de 1895.⁶⁸ Il s'agit d'un projet de collaboration avec le ministère de l'Emploi et du Travail. Il s'inscrit également dans le cadre d'une initiative visant à employer des candidats potentiels en technologies de l'information dans ces départements. Cette initiative devrait permettre de trouver des moyens novateurs de mettre à jour les mécanismes d'archivage du pays tout en créant des opportunités d'emploi.

LE FONDS D'ACCÈS ET DE SERVICE UNIVERSEL

Le Fonds pour le service et l'accès universels a été créé pour réduire la fracture numérique et garantir l'accès à l'internet aux communautés mal desservies en fournissant des «TIC pour tous.»⁶⁹ Le dernier rapport du fonds pour le service universel a été publié en 2018/19. En général, les objectifs du fonds visent à améliorer la pénétration de l'internet dans les écoles, les établissements de santé, les installations du secteur public et l'accès au haut débit, mais il a largement échoué à atteindre ces objectifs.⁷⁰ Les mauvaises performances du fonds ont été attribuées à l'exécution déficiente de ses opérations et à la lenteur de la mise en œuvre des plans de migration numérique.

Bien que le fonds ait eu pour objectif de créer des villages intelligents dans les zones mal

desservies, de faire progresser la connectivité de la radiodiffusion numérique et d'améliorer la responsabilité de ses projets d'infrastructure, le ministère des communications et des technologies numériques a décidé de dissoudre l'agence de service et d'accès universel d'Afrique du Sud (USAASA) d'ici mars 2023.⁷¹

En décembre 2022, MTN SA et MTN Global Connect, en partenariat avec le câble sous-marin 2Africa, ont lancé le câble de 45 000 km dans la province du Cap occidental. Le câble sous-marin améliorera la connectivité et l'accès à Internet en permettant aux opérateurs de réseaux mobiles d'accéder aux centres de données. Le câble sous-marin sera pleinement opérationnel en 2023 et fournira une infrastructure indispensable pour permettre à l'Afrique du Sud de répondre à la demande croissante de connexion et d'accès à Internet.⁷² Dans son «Rapport sur l'état du secteur des TIC» de 2022, l'ICASA a indiqué que la population rurale des 9 provinces bénéficie d'une couverture de réseau 2G et 3G et que deux des 9 provinces ont une couverture de 2% du réseau 5G.⁷³

ÉVOLUTION DES TIC ET DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

● AI Gouvernance

L'Afrique du Sud est classée 68e sur 160 pays en matière de préparation à l'IA et est encouragée à développer des compétences en IA pour former les jeunes apprenants.⁷⁴ Cependant, le pays ne dispose pas d'une stratégie nationale en matière d'IA. En ce qui concerne la protection des informations personnelles, la POPIA prévoit la prise de décision automatisée lors du traitement des informations personnelles. L'article 71 interdit la prise de décision automatisée concernant une personne concernée lorsque la décision prise a des implications juridiques.

En novembre 2022, le ministère des sciences et de

⁶² Avis général du gouvernement 1390 de 2022 https://static.pmg.org.za/the-constitution-eighteenth-amendment-bill-2022-notice-of-intention-to-introduce-a-private-members-bill-into-parliament-and-invitation-for-public-comment-thereon_20221109-GGN-47478-01390.pdf (consulté le 7 novembre 2022).

⁶³ Convention africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo) https://au.int/sites/default/files/treaties/29560-treaty_0048_african_union_convention_on_cyber_security_and_personal_data_protection_e.pdf (consulté le 8 décembre 2022).

⁶⁴ Id.

⁶⁵ V Kalanjee, « POPIA drives data governance best practice to top priority » (2021) <https://www.itweb.co.za/content/KA3WwMdDxJNMrydZ> (consulté le 19 janvier 2023).

⁶⁶ Department of Home Affairs «Draft Official Identity Management Policy» (2020) https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202101/44048gon1425.pdf (consulté le 7 décembre 2022).

⁶⁷ Id.

⁶⁸ Gouvernement sud-africain «Home Affairs on the progress of digitisation project» (2022) <https://www.gov.za/speeches/verification-assessment-and-interview-candidates-dha-digitisation-project-underway-6-sep> (consulté le 8 décembre 2022).

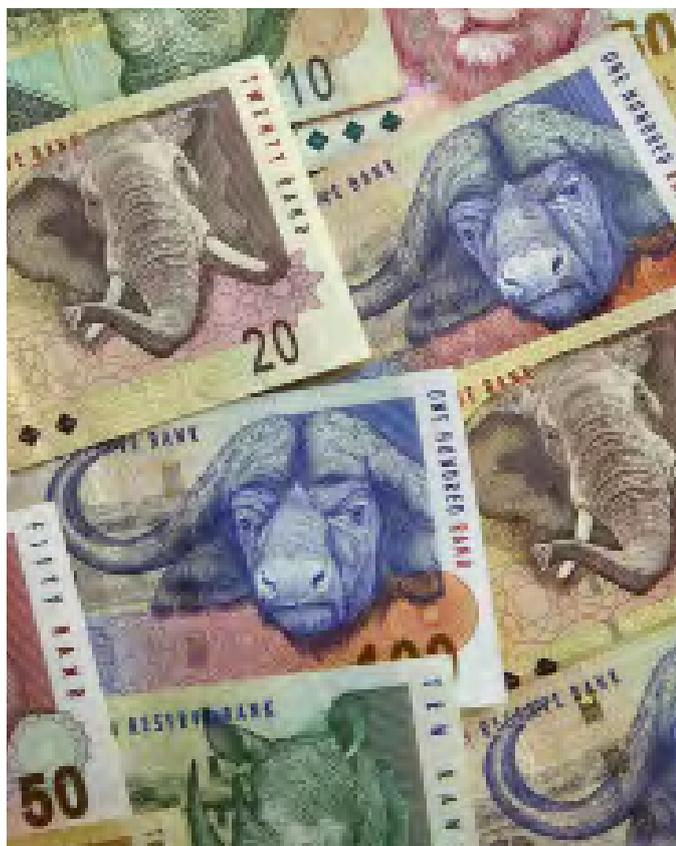
⁶⁹ Universal Service and Access Agency of South Africa « Vision Statement » (n.d.) <http://www.usaasa.org.za/about/strategic-overview.html> (consulté le 14 décembre 2022).

⁷⁰ Fonds pour le service et l'accès universels « Rapport annuel 2018/19 » (2019) <http://www.usaasa.org.za/export/sites/usaasa/resource->

la technologie, en collaboration avec l'université de Johannesburg et l'université de technologie de Tshwane, a créé l'institut d'intelligence artificielle d'Afrique du Sud (AIISA).⁷⁵ L'AIISA vise à soutenir les secteurs privé et public dans la conduite de la technologie et des connaissances créatives en matière d'IA, et à générer des connaissances et des applications d'IA pour permettre au pays de devenir un acteur plus compétitif au niveau mondial. On s'attend à ce que l'AIISA joue un rôle de catalyseur pour susciter d'autres développements de la gouvernance de l'IA dans le pays, en particulier pour réglementer ses conséquences en matière d'éthique et de droits de l'homme. Cette initiative s'ajoute à la Commission de la quatrième révolution

● Les TIC dans d'autres cadres politiques

L'Afrique du Sud a intégré les TIC dans sa planification du développement de diverses manières. Certains développements notables ont eu lieu en 2022. En novembre, le Cabinet a approuvé le plan décennal pour la science, la technologie et l'innovation (STI).⁷⁷ Il s'agit d'une stratégie à moyen terme du ministère des Sciences et de l'Innovation qui donnera la priorité aux TIC et aux systèmes intelligents dans l'innovation en matière de santé, l'énergie durable et l'éducation.



industrielle (4IR) que le président a nommée en 2019 pour soutenir les efforts du gouvernement vers la révolution numérique, y compris l'utilisation de l'IA, et qui est composée de 30 personnes.⁷⁶

[centre/download-centre/downloads/USAF-2019_V19.pdf](#) (consulté le 13 décembre 2022)

⁷¹ S Mzaekandaba «Communications ministry reveals key timelines for USAASA» (2021) <https://www.itweb.co.za/content/KA3WwqdDnz5qrydZ> (consulté le 14 décembre 2022).

⁷² MTN «MTN GlobalConeect, MTN South Africa land 2Africa subsea cable in Western Cape to strengthen internet connectivity» (2022) <https://www.mtn.com/mtn-globalconnect-mtn-south-africa-land-2africa-subsea-cable-in-western-cape-to-strengthen-internet-connectivity/> (consulté le 14 décembre 2022).

⁷³ ICASA «The State of the ICT Sector Report in South Africa» (2022) <https://www.icasa.org.za/uploads/files/State-of-ICT-Sector-Report-March-2022.pdf> (consulté le 15 décembre 2022).

⁷⁴ Oxford Insights «Gouvernement AI Readiness Index 2021» (2021) https://static1.squarespace.com/static/58b2e92c1e5b6c828058484e/t/61ead0752e7529590e98d35f/1642778757117/Governm+ent_AI_Readiness_21.pdf (consulté le 14 décembre 2022). Le rapport utilise 42 indicateurs pour évaluer l'état de préparation de l'IA en fonction de l'état de préparation du gouvernement, de l'état de préparation du secteur technologique, ainsi que des données et des infrastructures pour soutenir l'IA. outils et les fournir aux citoyens.

Conclusion et Recommandations

L'année 2022 a été marquée par des évolutions plutôt positives pour les droits numériques. Il est certainement possible d'accroître l'accès à l'internet et de réduire la fracture numérique. Les mesures proactives qui comprennent la libération du spectre, la réduction des coûts des données mobiles et la mise en œuvre des politiques proposées, en plus de l'investissement dans les programmes de formation à la culture numérique dont les enfants et les communautés mal desservies ont tant besoin, devraient rester à l'ordre du jour en 2023. Les recommandations suivantes s'adressent à chacun des différents acteurs du paysage des droits numériques.

GOUVERNEMENT	SECTEUR PRIVÉ	SOCIÉTÉ CIVILE
<p>Régulateurs :</p> <hr/> <p>⁷⁵ Gouvernement sud-africain « Le ministre Khumbudzo Ntshavheni lance l'Institut d'intelligence artificielle d'Afrique du Sud et les centres d'intelligence artificielle » (2022) https://www.gov.za/speeches/minister-khumbudzo-ntshavheni-launches-launch-artificial-intelligence-institute-south (consulté le 8 décembre 2022).</p> <p>⁷⁶ La présidence de la République d'Afrique du Sud « President appoints Commission on Fourth Industrial Revolution » (2019) https://www.thepresidency.gov.za/press-statements/president-appoints-commission-fourth-industrial-revolution (consulté le 14 décembre 2022).</p> <p>⁷⁷ Department of Science and Innovation «The Science, Technology and Innovation Decadal Plan» (2022) https://static.pmg.org.za/20202STI_Decadal_Plan.pdf (consulté le 7 décembre 2022).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les régulateurs doivent prendre des mesures d'application et être perçus comme tels. Par exemple, le résultat de l'évaluation du régulateur de l'information sur la fuite des informations personnelles des victimes/survivants par la SAPS n'est pas clair, bien qu'il ait été soulevé par le régulateur il y a quelque temps. ● La finalisation du processus de mise aux enchères du spectre apportera une certitude 	<p>des comptes aux leviers du pouvoir et à favoriser la protection des droits de l'homme dans la création de lois et de politiques.</p> <p><i>Opérateurs de réseaux mobiles et entreprises privées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les entreprises du secteur privé doivent s'imprégner pleinement de la question des entreprises et des droits de l'homme. Il ne fait aucun doute que la migration vers l'abandon de la télévision analogique va impliquer la conclusion de contrats avec le secteur privé. Par conséquent, il est impératif que les acteurs du secteur privé comprennent et défendent les valeurs constitutionnelles, ainsi que les instruments internationaux relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. ● Les opérateurs de réseaux mobiles peuvent donner la priorité aux efforts visant à faire progresser les droits numériques dans le cadre de leur responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Comme le souligne le rapport, la 	<p>bien nécessaire aux différents opérateurs de téléphonie mobile. Il pourrait également être utile à l'ICASA de faciliter la participation des petites entreprises de télécommunications et de promouvoir la concurrence.</p> <p><i>Les organisations de la société civile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sur le front des droits numériques, les organisations de la société civile doivent continuer à se débattre avec les questions nouvelles et existantes concernant les droits numériques et les technologies émergentes. Par exemple, l'impact généralisé de la surveillance génomique n'est pas encore compris. ● En restant engagée dans les processus participatifs publics, la société civile peut continuer à demander

GOUVERNEMENT	SECTEUR PRIVÉ	SOCIÉTÉ CIVILE
	<p>crise de l'électricité qui s'intensifie en Afrique du Sud contribue à la fracture numérique. Les secteurs qui peuvent avoir besoin de soutien sont l'éducation, les soins de santé et les petites, moyennes et microentreprises (PMME).</p>	



www.paradigmhqhq.org

Droits d'auteur © 2023